ORIGINAL : ANGLAIS

SECRETARIAT GENERAL DE LA COMMUNAUTE DU PACIFIQUE

TRENTE-QUATRIEME REUNION DU
COMITE DES REPRESENTANTS DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS
(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 16-19 novembre 2004)

BUDGET ORDINAIRE RECTIFICATIF DE L'EXERCICE 2004

(Document présenté par le Secrétariat général

CONTEXTE

1. Selon le Règlement financier de la CPS, le Directeur général est autorisé à rectifier périodiquement le budget en cours d'exercice, selon les besoins, et tenu d'informer le Comité des représentants des gouvernements et administrations et la Conférence de la Communauté du Pacifique des modifications apportées.

2. Le Secrétariat général a révisé le budget ordinaire à la fin du mois de juin 2004. Le présent document expose et explique les principaux facteurs qui ont imposé ces rectifications. Un tableau comparatif du budget rectificatif de l'exercice 2004 et du budget approuvé est joint en annexe[1]. Le budget rectificatif dégage un léger excédent, conformément à la politique budgétaire de la CPS.

DESCRIPTION DETAILLEE

3. Le présent redressement s'explique notamment par la baisse des recettes escomptées en 2004. Des circonstances imprévisibles ont également entraîné des prélèvements, notamment la hausse des primes d'assurance maladie et celle des frais d'énergie et des services publics. D'un autre côté, des économies ont été réalisées sur les frais de personnel et les dépenses liées à certains domaines d'activité, et grâce à la baisse du cours du dollar fidjien. Dans l'ensemble, ces facteurs se sont compensés mutuellement.

4. Comme évoqué à la session du CRGA de l'an dernier, l'augmentation provisoire de 5 % du salaire des cadres professionnels, approuvée par les participants au CRGA et à la Conférence de novembre dernier, a été amortie par la « marge de manœuvre » des droits de tirage spéciaux que nous avions dans le budget initialement proposé (rapport DTS/XPF de 155 et DTS/PJD de 0,37), ce qui laisse une petite réserve en cas de hausse du DTS. Cette année, le DTS a été relativement stable par rapport au franc Pacifique et au dollar fidjien, et, de ce fait, il n'y a pas eu lieu d'ajuster les lignes budgétaires du personnel.

Recettes

5. Le budget ordinaire rectificatif fait apparaître une baisse globale de 32 000 UCOM des fonds totaux disponibles par rapport au budget adopté. Nous prévoyons une réduction de 50 000 UCOM des intérêts bancaires, le niveau des investissements étant plus bas que prévu en raison de certains retards de paiement des contributions. Nos recettes diverses ont été amputées de 36 000 UCOM après l'évaluation faite au milieu de l'année, qui a montré que les projections initiales étaient par trop ambitieuses.

[1] Le Secrétariat général procède également à des révisions périodiques de la composante du budget alimentée par des fonds non statutaires. Les résultats sont intégrés au budget de l'exercice 2005.

Le montant des recettes réalisées grâce aux redevances administratives devrait désormais dépasser la projection initiale de 54 000 UCOM. Il faut noter que le Secrétariat général a relevé de 3 à 7 % le pourcentage de la taxe perçue sur les *nouveaux projets de bailleurs de fonds non membres*, conformément à ce qui est pratiqué dans d'autres organisations.

6. Le montant des fonds disponibles inscrit au budget rectificatif s'élève à 8 657 020 UCOM.

Dépenses

Personnel

7. Des réajustements des dépenses de personnel ont été effectués ; ils touchent plusieurs postes du budget, compte tenu des dépenses effectives pour les six premiers mois de l'exercice, de l'incidence de la décision de procéder à certains recrutements et de divers impératifs touchant le personnel. La plupart des ajustements concernant des postes individuels sont relativement minimes. Ils représentent en tout un montant de 137 000 UCOM, des économies étant principalement réalisées sur des postes vacants et des gains de change (par exemple XPF/FJD).

8. Le tableau ci-joint du budget rectificatif fait apparaître les principales modifications suivantes, intéressant les départements et sections.

- Département Santé publique : 20 400 UCOM couvrent la hausse des frais de personnel, qui s'explique par les avantages liés aux postes de Directeur du Département et de Conseiller (lutte contre le VIH/SIDA), plus élevés que le montant inscrit au budget initial.
- Centre régional des médias : le report de la mise en place du nouvel organigramme, préconisé à la suite de l'évaluation du Centre, a entraîné une baisse des coûts de 46 800 UCOM.
- Le budget du Département Agriculture est réduit de 22 800 UCOM, grâce aux économies réalisées du fait de la vacance du poste de Conseiller en santé animale depuis février 2004..
- Le budget rectificatif de la Section Technologies de l'information a diminué de 22 890 UCOM par rapport au budget approuvé, grâce à la rétrogradation d'un poste de cadre professionnel à celui d'agent de soutien.

9. Pour ce qui est du personnel, il faut mentionner la nouvelle politique d'évaluation et de planification des résultats du personnel. Alors que d'autres organisations membres du CORP qui appliquent le barème harmonisé accordent des hausses de salaire fixes aux agents qui ont obtenu de bons résultats, le Secrétariat général applique un système de primes annuelles qui (outre le fait qu'elles sont valables pendant une période limitée et ne peuvent se cumuler) tiennent compte des capacités de l'Organisation de les verser. Après avoir examiné les économies réalisables sur les frais de personnel, il a fixé cette année la prime de récompense à 3 % pour les cadres professionnels et 4 % pour le personnel de soutien. Ces pourcentages ont été doublés pour les agents ayant eu d'excellents résultats (mais n'ont été versés qu'à 10 % de l'ensemble du personnel). Les fonds supplémentaires que ce système requiert s'élève à environ 76 000 UCOM, mais ils sont entièrement couverts par les économies réalisées, ainsi qu'expliqué plus haut.

Frais de fonctionnement

10. Les frais d'assurance maladie pour Nouméa ont augmenté sous l'effet de demandes de remboursement élevées. Nous avons ajouté 29 000 UCOM pour faire face à cette augmentation.

11. Aux Services généraux, Nouméa, le budget de la maintenance générale et de l'amélioration du siège a dû être relevé de 16 000 UCOM du fait de la hausse des coûts d'électricité et d'eau ; en outre 2 400 UCOM ont été ajoutés pour avoir une assurance adéquate des bâtiments et terrains.

12. Suite à la décision prise par la Conférence de novembre 2003 de relancer le groupe de travail du CORP (basé à Suva) chargé d'étudier les conditions de rémunération, le Directeur des Services généraux a dû se rendre à Suva plus fréquemment que de coutume. Un montant de 8 100 UCOM a été alloué pour lui permettre de participer à ces travaux.

13. Le Fonds d'amortissement du matériel lourd et léger a été augmenté de 10 000 UCOM afin de répondre aux besoins, et une provision de 5 000 UCOM a été faite pour la journée Portes ouvertes de la CPS, au milieu du mois de novembre.

14. Le montant total des dépenses inscrit à ce budget rectificatif s'élève à 8 652 610 UCOM.

CONCLUSION

15. Le Secrétariat général suit en permanence le budget et l'évolution des besoins de l'Organisation en procédant à des réajustements périodiques. Il a ainsi pu mobiliser les nouvelles ressources financières requises et les inscrire au budget ordinaire rectificatif de l'exercice 2004, conformément aux directives données par le CRGA et la Conférence.

16. Le tableau récapitulatif ci-joint ventile le budget ordinaire de l'exercice 2004 par division. Dans l'ensemble, le budget ordinaire rectificatif fait apparaître une diminution de 32 000 UCOM des fonds disponibles par rapport au budget adopté.

17. Les dépenses totales sont inférieures de 34 190 UCOM à celles du budget initial.

18. Le nouvel excédent d'exploitation prévu pour l'exercice s'élève à 4 410 UCOM, soit une légère hausse par rapport au budget adopté.

SUITE A DONNER

19. Le Comité est invité à prendre acte du budget ordinaire rectificatif de l'exercice 2004.

---

20 septembre 2004